



l'expérience des terrains familiaux en Pyrénées-Atlantiques

JULIEN Gérard

Président

Association Gadjé Voyageurs 64

Titre de la RT

6 mars 2017

Nom de la CP organisatrice



- ▼ l'origine du concept de terrain familial
 - des initiatives de gens du voyage à la recherche de solutions alternatives aux grandes aires d'accueil
 - une consécration législative tardive et très restrictive
 - la prise en compte du stationnement des caravanes constituant l'habitat de leurs utilisateurs et son évolution dans le code de l'urbanisme (L444-1 et R421-23)
 - la loi du 5 juillet 2000 sur l'accueil des gens du voyage (art. 8)
 - la circulaire du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux précisant les modalités de financement des terrains locatifs
 - la loi ALUR de 2014 (et l'ordonnance de 2015 de toilettage du code de l'urbanisme) et la loi Égalité Citoyenneté de 2017 consacrant dans la loi , les termes de terrain locatif familial





des avancées incontestables

- ▼ une réponse aux besoins d'ancrage territorial
 - adaptée au fonctionnement familial des familles
 - en garantissant la propriété publique permet en théorie d'assurer un suivi de nature à éviter la « bidonvillisation »
 - assure une meilleure responsabilisation des usagers
- ▼ une solution pour désengorger les aires d'accueil
- ▼ un fonctionnement moins coûteux pour la collectivité





une réponse très partielle

- ▼ les limites en termes d'urbanisme, d'habitat et de financement
 - ces dispositions spécifiques ne concernent que les terrains familiaux locatifs et non les terrains en accession qui relèvent des règles de droit commun
 - la circulaire de 2003 est très restrictive quant aux conditions d'aménagement (les financements d'Etat sont réservés aux collectivités locales et interdisent notamment la création d'unité d'habitation)
- ▼ beaucoup de questions en suspens
 - l'absence d'éligibilité aux aides personnelles au logement
 - le suivi des opérations, des conventions de location et les risques d'impayés
 - le devenir des nombreux terrains familiaux en accession situés en zone inconstructible





l'expérience dans les Pyrénées-Atlantiques

- ▼ 30 ans de politique publique en Pyrénées-Atlantiques
 - dans les années 80/90, le fort soutien à la création (et la régularisation) de terrains familiaux en accession a montré ses limites
 - depuis le milieu des années 90, l'effort a plutôt porté sur les opérations d'habitat adapté porté notamment par les bailleurs sociaux
 - l'association gadjé voyageurs a dressé un bilan présenté en décembre aux partenaires (*voir sur le site www.agv64.fr*)
- ▼ 4 opérations de terrains locatifs familiaux
 - Anglet en 2003 (24 occupants sur 4 emplacements + chalet)
 - Oloron Sainte Marie en 2006 (30 occupants sur 3 emplacements + 1 chalet T4)
 - Mourenx en 2013 (31 occupants sur 8 emplacements)
 - Orthez en 2016 (26 occupants sur 4 emplacements)





quelques éléments de bilan

▼ les +

- le constat d'une ambiance de vie paisible sur les terrains
- une réelle autonomisation des familles que ce soit sur des terrains locatifs ou privés
- une insertion socio-économique facilitée du fait notamment de la domiciliation

▼ les -

- les difficultés de mobiliser du foncier
- les localisations excentrées et/ou en complément des aires
- les tendances à la surpopulation (problème de décohabitation des jeunes)
- les besoins de pièce de vie et les risques de bidonvillisation
- les risques d'impayés notamment d'eau et d'électricité





pour le débat

- ▼ le risque de concevoir des terrains familiaux comme des aires d'accueil plurifamiliales avec emplacements clôturés et de superficie réduite aux normes minimales
- ▼ et quels objectifs poursuivis par la politique ministérielle en matière de terrains familiaux?
 - une réglementation dont la mise en forme plus guidée par les préoccupations d'urbanisme que d'habitat?
 - une réponse à moindre coût pour répondre à la sédentarisation constatée sur la plupart des aires d'accueil?
 - une actualisation de la circulaire de 2003?
- ▼ les nouveaux outils créés par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017



▼ Arnault GIMENEZ

- directeur
- Association gadjé voyageurs 64

▼ Contact

- Association gadjé voyageurs 64
 - Allée Bernard Laffitte
 - 64140 BILLERE
- Email :
 - direction@agv64.com

Les webconférences
d'IDEAL Connaissances

Support d'intervention diffusé via IDEAL Connaissances.



93, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Tél : 01 45 15 09 09
Fax : 01 45 15 09 00
www.idealconnaissances.com